



La Défense, le 17 avril 2026

**Réf :** 031-2026 D

Monsieur le Ministre,

Le SCPN a pris connaissance ces dernières semaines de la revendication du corps unique de cadres de la Police nationale, portée par les organisations syndicales du corps de commandement.

L'Histoire montre que cette revendication, ancienne et régulièrement exprimée avec plus ou moins d'acuité, peut précéder des avancées catégorielles et statutaires pour le corps concerné.

En tant qu'organisation syndicale nous comprenons la stratégie visant à obtenir des avancées pour le corps que l'on représente, particulièrement une année d'élections professionnelles ; nous comprenons moins que ceux-là même qui défendent leur corps nous reprochent d'en faire de même en invoquant des "intérêts corporatistes" Il nous semble pour le moins surprenant de blâmer quelqu'un d'exercer son cœur de métier.

Le SCPN estime que le rapport de janvier 2012, issu d'une mission IGA-IGPN portant sur "l'harmonisation des filières métiers et l'adaptation de la fonction hiérarchique dans la police nationale", ainsi que ses préconisations, sont toujours d'actualité (comme le bon sens l'est souvent) certaines ayant démontré leur efficacité, notamment la création de la voie d'accès professionnelle (VAP) qui s'est développée, facilitant l'accession des officiers méritants au corps de conception et de direction.

**Nous renvoyons donc aux termes de ce rapport et exprimons à nouveau clairement et fermement notre opposition à une telle fusion ; le SCPN peut utilement proposer d'autres pistes pour améliorer le fonctionnement des services (ainsi que la gestion des corps) mais nous ne considérons pas que l'articulation actuelle des corps de la Police nationale est la source principale des difficultés que peut connaître notre institution.**

Alors qu'il nous est rappelé depuis de nombreux mois les contraintes budgétaires de l'État, la présentation par certains d'une telle fusion comme synonyme "d'économies substantielles" nous semble peu réaliste et pourrait même se traduire par des redéploiements de crédits au sein du programme police au préjudice du fonctionnement et de l'équipement.

L'urgence réside plus dans une gestion des ressources humaines moderne, adaptée aux besoins des services au sein desquels trop de postes d'encadrement/commandement intermédiaire sont vacants (la filière investigation en est un exemple criant) la réforme des corps et carrières de 1995 démontrant aujourd'hui ses effets délétères.

Il est donc temps d'avoir une réflexion lucide et pragmatique en la matière au lieu d'appeler à une réforme qui ne résoudrait aucune des difficultés majeures que rencontre la Police nationale dans la gestion de ses personnels.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en mes salutations respectueuses.

Le secrétaire Général



Frédéric LAUZE

MINISTERE DE L'INTERIEUR  
Monsieur Laurent NUNEZ  
Ministre de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75008 PARIS